Précompte immobilier : exercice 1

Veuillez déterminer le précompte immobilier à payer sachant que :

* il s’agit d’un hangar agricole construit en 2020, dont le revenu cadastral (RC) est de 620 EUR ;
* le taux du précompte est de 1,25% pour la Région wallonne, 16,5% pour la province et 32% pour la commune où est situé le hangar ;
* le coefficient d’indexation est de 2,1763

Précompte immobilier : exercice 2

Veuillez déterminer le précompte immobilier à payer sachant que :

* il s’agit d’un appartement destiné à l’habitation, construit en 1954, dont le revenu cadastral (RC) est de 540 EUR ;
* l’occupant de l’appartement, handicapé, a deux enfants à charge ;
* le taux du précompte est de 1,25% pour la Région wallonne, 17,5% pour la province et 33.4% pour la commune où est situé l’appartement ;
* le coefficient d’indexation est de 2.1763